

**Zeitschrift:** Patrimoine fribourgeois = Freiburger Kulturgüter  
**Herausgeber:** Service des biens culturels du canton de Fribourg = Amt für Kulturgüter des Kantons Freiburg  
**Band:** - (2000)  
**Heft:** 12: La salle du Grand Conseil de Fribourg

**Artikel:** Un long processus  
**Autor:** Lang, Charles-Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1035825>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# UN LONG PROCESSUS

CHARLES-HENRI LANG

Le réaménagement de la salle du Grand Conseil de Fribourg est l'aboutissement d'un long processus, qui a débuté en 1984 déjà. La présentation de toutes les étapes de ce parcours difficile montre qu'en définitive il a été possible de concilier ce qui a semblé parfois inconciliable: un aménagement confortable, doté de toutes les installations techniques modernes, et la conservation d'un mobilier ancien, témoin de plusieurs siècles de vie parlementaire dans cette salle.

En 1984, le Bureau du Grand Conseil, à la demande de nombreux députés, manifestait son intention d'aménager la salle du Grand Conseil avec un nouveau mobilier plus adéquat et fonctionnel et s'adaptant mieux à la surface limitée de cette salle.

En 1987, la Direction des travaux publics présentait des esquisses de plans d'aménagement. Parallèlement, depuis 1985, en prévision de la libération des locaux du 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel cantonal par la Gendarmerie, l'aménagement des locaux et des installations pour la presse parlementaire était à l'étude. Ce projet est aujourd'hui réalisé. Cependant, à la suite d'un avis du 22 décembre 1988 de la Commission cantonale des monuments historiques et édifices publics, le projet de transformation de la salle du Grand Conseil a été mis en veilleuse. Les obstacles relevés à juste titre par la Commission ont alors été résolus. Sur demande du Bureau du Grand Conseil, la Direction des travaux publics a donc

inscrit au budget de 1992 un premier crédit d'étude pour la transformation de cette salle. Le Bureau du Grand Conseil a décidé, le 17 avril 1992, de poursuivre avec détermination les études en vue de réaliser l'aménagement de cette salle, ce d'autant plus que l'installation d'enregistrement des débats et la sonorisation ne donnaient plus satisfaction et que les travaux de réparation toujours plus fréquents devenaient onéreux.

Lors de la session parlementaire de février 1994, le Grand Conseil a accepté un crédit d'engagement de 1 600 000 francs pour financer les travaux de réaménagement de la salle du Grand Conseil. Dans le message N° 150 qui accompagne le projet de décret, on peut lire: «Le projet d'aménagement de la salle du Grand Conseil se caractérise par le souci de répondre aux besoins fonctionnels des usagers tout en intégrant un nouveau mobilier dans une architecture fortement caractérisée par l'histoire.»

RÉNOVATION

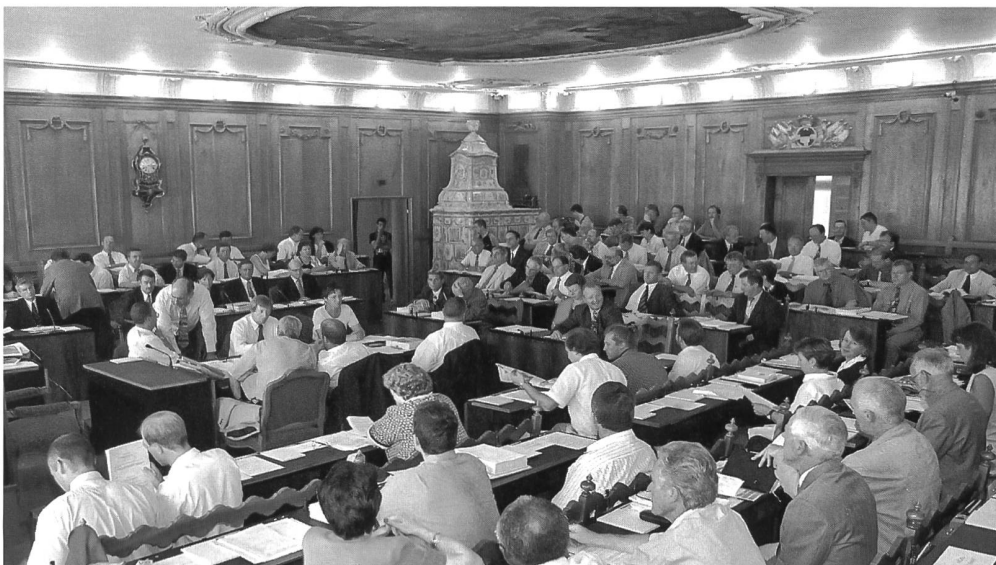


Fig. 74 Le Grand Conseil en séance, dans la salle réaménagée.

Dans le courant de la même année 1994, le Service cantonal et la Commission des biens culturels, qui avaient préavisé favorablement le projet d'un nouveau mobilier, ont demandé qu'une étude historique et technique permettant de juger de l'intérêt du mobilier existant soit confiée à un spécialiste. La sous-commission des biens culturels meubles a demandé également au Conseil d'Etat de faire expertiser ce mobilier.

L'expertise, confiée à M. Martin Fröhlich, expert fédéral, conclut que la valeur d'ensemble de l'aménagement de la salle du Grand Conseil interdit le remplacement total du mobilier existant. Un inventaire du mobilier, dressé par M. François Merlin, ébéniste d'art, a permis de dater l'exécution de chaque élément.

Le 28 septembre 1995, les membres du Grand Conseil ont été informés sur l'avancement des travaux et le projet de réaménagement. Un bilan de la salle du Grand Conseil du point de vue de la conservation du patrimoine a été exposé par M. Ivan Andrey, responsable du recensement des biens culturels meubles, et le projet d'aménagement présenté par les architectes mandatés, M<sup>me</sup> et M. Colette et Jean-Marc Ruffieux-Chehab.

Il est fait également mention d'études comparatives entre différents projets et de la difficulté de réutiliser la totalité du mobilier existant sans nuire au bon fonctionnement de la salle.

En janvier 1996, M. André Meyer, expert fédéral désigné par la Commission fédérale des monuments historiques, a livré son avis à propos de la transformation envisagée de la salle du Grand Conseil. Il rejette le projet de réaménagement

qui ne respecte pas intégralement les apports historiques du XIX<sup>e</sup> siècle et des siècles antérieurs.

En février 1996, le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation des députés Gérard Bourgarel et Pierre-Pascal Descloux demandant un moratoire pour le changement de mobilier de la salle du Grand Conseil. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat informe les députés que les travaux limités au plafond, aux boiseries et aux poêles seront exécutés selon le programme, entre les sessions parlementaires de mai et de septembre de la même année, et que l'Office fédéral de la culture sera saisi, sans délai, d'un dossier complet avec maquettes illustrant plusieurs variantes quant au mobilier.

Une demande d'octroi de subvention pour les travaux de conservation et restauration est également adressée à l'Office fédéral de la culture. Lors d'une séance organisée le 17 mai 1996 entre la Direction des travaux publics, la Chancellerie d'Etat et l'Office fédéral de la culture, il a été décidé de faire appel à un expert-architecte chargé d'apporter sa médiation entre les exigences de la sauvegarde des biens culturels et celles d'une salle de parlement contemporaine. C'est M. Kurt Aellen, architecte à Berne et président de la SIA, qui a été retenu et accepté, et qui a fonctionné comme expert-consultant.

Répondant à une lettre du Grand Conseil, datée du 8 octobre 1996, le Conseil d'Etat l'informe que le projet de réaménagement de la salle – en particulier le remplacement de son mobilier – fait toujours l'objet de discussion avec les experts de l'Office fédéral de la culture.



Fig. 75 Le côté sud, avant le réaménagement de la salle.

Le 25 novembre 1996, une séance réunissant une délégation du Bureau du Grand Conseil, les représentants cantonaux et fédéraux de la conservation des biens culturels, l'expert désigné, l'architecte cantonal ainsi que les architectes mandatés a permis de faire prendre conscience à chacun de la difficulté qui existe à concilier un aménagement répondant à un cahier des charges établi, avec les exigences de la conservation du patrimoine. Il faut établir une hiérarchie dans les exigences sur le plan de l'histoire et de l'usage, tout en tenant compte de l'exiguïté de la salle.

A la suite de séances de travail avec l'expert, les architectes mandatés ont élaboré un nouveau projet d'aménagement, réutilisant partiellement le mobilier existant, soit les bancs et les fauteuils Louis XV et un nouveau concept de pupitres rabattables. Ce projet qui pouvait répondre aux exigences de la conservation du patrimoine a été présenté aux membres du Bureau du Grand Conseil le 28 avril 1997. Trouvant ce projet inadéquat et inconfortable, le Bureau l'a refusé, et souhaité que le Gouvernement se détermine à son tour sur ce nouveau projet.

Avant que le Conseil d'Etat ne prenne une décision, l'expert désigné a proposé de rencontrer une délégation du Conseil d'Etat. Celle-ci, formée des conseillers d'Etat Claude Lässer, Augustin Macheret et Urs Schwaller, s'est réunie le 22 septembre 1997 et, après avoir pris connaissance de la situation du dossier, a décidé de

diriger la poursuite des études vers une variante «flexible», qui doit représenter la continuité dans le changement.

C'est également dans ce sens que le Conseil d'Etat a répondu à la députée Esther Grossenbacher à l'heure des questions de la session de septembre 1997.

En date du 27 novembre 1997, le Bureau du Grand Conseil a adressé au Conseil d'Etat une résolution de nature à «débloquer» la situation de manière que les membres du Parlement puissent enfin un jour siéger avec des conditions de travail acceptables. Dans sa réponse datée du 16 décembre 1997, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de trouver une solution répondant aux exigences de chaque partie et propose une rencontre pour la présentation de cette solution entre les membres du Bureau du Grand Conseil, une délégation du Conseil d'Etat, la Commission d'experts représentant les instances cantonales et fédérales de la protection des biens culturels, ainsi que les membres du groupe de travail.

Cette séance a eu lieu le 13 février 1998. Admettant la nécessité de fixer des priorités entre, d'une part, l'amélioration du fonctionnement de la salle et, d'autre part, la conservation du mobilier existant, il a été décidé de poursuivre les études de manière à intégrer les bancs existants et à améliorer les infrastructures techniques.

Lors de cette étude, il est vite apparu que le maintien des pupitres existants allait poser des



Fig. 76 Le même côté après transformation.

difficultés insurmontables. En effet, la géométrie de la salle, l'encombrement des bancs et la disposition du mobilier réduisent considérablement les possibilités d'améliorer l'aménagement des places, à savoir donner un pupitre à chaque député.

D'autre part, la difficulté qu'il y a d'intégrer aux pupitres existants les installations techniques de sonorisation et de vote électronique aurait conféré à l'ensemble un aspect peu en rapport avec la qualité du lieu.

L'étude s'est de ce fait orientée vers le remplacement des pupitres et ce nouveau projet, développé par le groupe de travail en collaboration avec la Commission d'experts a été présenté au Bureau du Grand Conseil le 26 novembre 1998. En février 1999, le Grand Conseil acceptait un

crédit additionnel de 730200 francs pour financer le nouveau projet de réaménagement de même que l'installation du vote électronique.

Les travaux ont été réalisés entre les sessions parlementaires de mai et de septembre 1999 sans avoir dû tenir une session du parlement à l'extérieur. Ils ont été conduits par une Commission de bâtisse présidée par le conseiller d'Etat Claude Lässer, Directeur des travaux publics.

Au vu de la qualité du résultat, il faut admettre que toute l'énergie dépensée durant ce long processus a servi à offrir aux utilisateurs de la salle du Grand Conseil des conditions de travail modernes dans un écrin prestigieux.

Que tous les acteurs de cette réussite soient vivement remerciés, en particulier l'Office fédéral de la culture pour son aide financière.

## Zusammenfassung

*Der Wunsch nach Anpassung des Mobiliars im Grossratssaal an moderne Benutzerbedürfnisse und die Forderung nach der Installation einer Lautsprecheranlage und der Erfassung der Ratsdebatten auf Tonband geht auf 1984 zurück. Nach dem Hinweis auf den kulturgeschichtlichen Wert des Saals durch den Kulturgüterdienst und nach Expertisen über die gesamtschweizerische Bedeutung entstanden im Rahmen von Vorprojekten einerseits ein Katalog der erhaltenswer-*

*ten Ausstattung und andererseits der Integrationsmodus der neuen Elemente. Gleichzeitig mit dem Beschluss zur Restaurierung der Decke und der Täfer 1996 zeichnete sich die Lösung ab, die alten Bänke und Fauteuils mit neuen Pulten zu kombinieren. Eine Planvariante, welche die technische Ausrüstung in den Pulten unterbringt, trägt den Wünschen aller Beteiligten Rechnung und wurde im Februar 1999 zur Ausführung bestimmt und im September bezogen.*